



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers

Question écrite n° 126375

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la demande de reconnaissance de leur formation au grade master du corps infirmier spécialisé en puériculture. L'infirmière puéricultrice intervient au sein des familles de la naissance de l'enfant à son adolescence en dispensant des soins de haute technicité, de prévention et de dépistage dans les situations de grande vulnérabilité et de suivi global et coordonné. Dès 2012, les infirmiers diplômés d'État se verront reconnaître un grade licence. Compte tenu de la pratique de spécialiste clinique de l'infirmière puéricultrice, cette dernière devrait également pouvoir accéder au niveau de formation en master. Il souhaiterait donc connaître la position du Gouvernement quant à une éventuelle reconnaissance du diplôme des infirmières puéricultrices au niveau master.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126375

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2012, page 423

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)